



ACADEMIE DU CEP

FONDÉE EN 1953

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le(a) soussigné(e) demande son intronisation en qualité de COMPAGNON DE L'ACADEMIE DU CEP.
(A compléter en caractères d'imprimerie)

Nom :	Prénom :
Né(e) le :	No de tél. :
Adresse privée :	
Code postal :	Localité :
Adresse e-mail privée :	

Lieu et date :

Signature :

ENGAGEMENT DES PARRAINS ET MARRAINES

1 ^{er} parrain / marraine	2 ^e parrain / marraine
Nom, Prénom	Nom, Prénom
.....

Par leur signature au bas de la page 2

les parrains /marraines confirment avoir pris connaissance du « Règlement de parrainage ».

Frais d'admission : CHF 200.- par personne

Cotisation annuelle : CHF 100.- membre individuel
CHF 150.- couple

Prière de retourner à :
ACADEMIE DU CEP
Case postale 5002
1211 Genève 3

info@acaducep.ch

En nous renvoyant la demande d'adhésion, vous acceptez que nous utilisions vos données personnelles. Cette collecte a pour but de gérer votre demande, de nous permettre de prendre contact avec vous et de vous proposer nos activités. En aucun cas ces données ne sont transférées à des tiers.

RÈGLEMENT DE PARRAINAGE

1. Conditions à remplir par le candidat

Peut demander à faire partie de l'Académie du Cep, au titre de membre actif, toute personne s'intéressant à ce qui concerne le vin en général, sachant en reconnaître et en apprécier ses qualités.

Les demandes de candidatures se font au moyen du formulaire de candidature ; il doit porter la signature du candidat et de ses deux parrains. Toutes les rubriques doivent être remplies.

2. Condition à remplir par les parrains

Seuls les membres faisant partie de l'Académie depuis deux ans au moins sont autorisés à parrainer un candidat. Pour pouvoir prétendre parrainer, les parrains devront participer assidûment à la vie de la Confrérie. Les parrains doivent, préalablement au dépôt de la candidature de leur filleul, être à jour avec le paiement de leurs cotisations.

Les parrains prennent l'engagement de ne présenter au Conseil de l'Ordre de l'Académie qu'un candidat qu'ils connaissent personnellement, sur un plan professionnel et/ou sur un plan privé.

3. Examen des candidatures

Sur la base des informations figurant sur le formulaire d'inscription, le Conseil de l'Ordre se réserve le droit de solliciter auprès du candidat ou de ses parrains toutes informations qu'il jugerait nécessaires.

Le Conseil de l'Ordre n'est pas tenu d'indiquer les motifs en cas de refus d'une candidature.

4. Rôle des parrains

Les parrains s'engagent à transmettre à leur filleul l'esprit de l'Académie. Ils veilleront à l'accompagner dans ses premiers pas et à faciliter son intégration au sein de la Confrérie. Ils auront également pour mission de lui faire découvrir les traditions, les codes, et le chant de l'Académie, afin qu'il puisse s'approprier pleinement l'esprit festif et convivial qui la caractérise.

En cas de non-paiement de la cotisation, malgré l'envoi d'un rappel, les parrains seront informés de la situation par le Grand Argentier.

5. Intronisation

Les parrains doivent être présents lors du Chapitre durant lequel sera intronisé leur filleul, hors cas de force majeure.

Signature 1 ^{er} parrain / marraine	Signature 2 ^e parrain / marraine
.....

Règlement fait et entériné à Genève par le Conseil de l'Ordre le 5 novembre 2025.

Il peut être répondu à ce questionnaire avec grand sérieux ou avec humour, mais dans tous les cas de façon complète !

Pourquoi souhaitez-vous rejoindre l'Académie du Cep ?

Quels sont vos vins ou cépages genevois préférés ?

Quelle est votre situation de famille ?

Quels sont vos qualités et vos défauts (principaux) ?

Votre profession et sa brève description :

Quels sont vos loisirs ?

Quels sont vos produits du terroir genevois / suisse préférés ?

Quel est votre « stamm » ou « bistrot » préféré à Genève ?

Avec qui dégusteriez-vous une bonne bouteille de chasselas ou de gamay ?

Faites-vous partie d'une autre confrérie ? Si oui, laquelle ?

Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Chaleureux remerciements !